



AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°0028 RELATIF A LA PRÉSÉLECTION D'UNE LISTE D'ENTREPRISES DE CONSTRUCTION POUR LA RÉALISATION DU SIÈGE DE L'APBEF-BENIN

1. Contexte

L'Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers du Bénin (APBEF-BENIN), dans le cadre de son programme de renforcement institutionnel et d'amélioration de ses infrastructures, envisage la construction de son siège administratif à Cotonou.

À cet effet, l'APBEF-BENIN lance le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) en vue de présélectionner des entreprises de construction qualifiées et expérimentées qui seront invitées à participer à la phase de consultation restreinte pour la réalisation des travaux.

2. Objet de la mission

Le présent avis a pour objet la présélection d'entreprises capables d'assurer la construction du futur siège de l'APBEF-BENIN, comprenant notamment sur deux lots :

Lot 1 :

- Les travaux de gros œuvre ;
- Les installations de plomberie et d'assainissement ;
- Les travaux de second œuvre ;
- Les aménagements extérieurs et paysagers ;
- Et autres

Toute prestation nécessaire à la livraison complète et fonctionnelle de l'ouvrage y compris installations de l'auditorium et salle de réunion.

Lot 2:

- Les installations électriques courant fort et courant faible ;
- Les installations de climatisation
- Les systèmes d'accès, vidéo surveillance, sécurité incendie, et sûreté ;
- Et autres

Toute prestation nécessaire à la livraison complète et fonctionnelle de l'ouvrage y compris installations de l'auditorium et salle de réunion.

3. Profil des entreprises recherchées

Peuvent faire acte de candidature les entreprises :

- Régulièrement constituées au moins en SARL, conformément à la législation béninoise en vigueur ;
- Justifiant d'une expérience avérée dans la construction d'immeubles administratifs, institutionnels, bancaires ou commerciaux d'envergure similaire ;
- Disposant des capacités techniques, financières et organisationnelles nécessaires à la bonne exécution des travaux ;
- À jour de leurs obligations fiscales et sociales.

4. Critères de présélection

Les candidatures seront évaluées sur la base des critères suivants :

a) Expérience générale

- Nombre d'années d'existence de l'entreprise ;
- Références dans le domaine du bâtiment et des travaux publics.

b) Expérience spécifique

- Réalisation au cours des cinq (05) dernières années, d'au moins trois (03) projets similaires;
- Expérience dans la construction des sièges sociaux, bâtiments institutionnels, administratifs, ou infrastructures à usage professionnel.

c) Capacité financière

- Chiffre d'affaires moyen annuel des trois (03) dernières années ;
- Situation financière de l'entreprise ;

d) Capacités techniques

- Qualifications et expérience du personnel clé (Nombre d'année d'expérience, au moins cinq années) ;
- Disponibilité des équipements et matériels de chantier (en matière de propriété ou location);
- Organisation qualité, sécurité et environnement.

5. Composition du dossier de manifestation d'intérêt

Les candidats devront fournir :

1. Une lettre de manifestation d'intérêt signée par le représentant habilité ;
2. Une présentation générale de l'entreprise incluant (date de création, attestation IFU, personne(s) habilitée(s) à engager l'entreprise, registre de commerce, statut , régime fiscal, certifications, agréments, organigramme, historique de l'activité, et autres) ;
3. Les documents légaux d'existence de l'entreprise ;
4. Les attestations fiscales et sociales en cours de validité ;
5. Les états financiers certifiés des trois derniers exercices ;

6. Les références techniques détaillées sur les cinq dernières années accompagnées d'attestations de bonne fin d'exécution, de PV de réception définitive des travaux, de bordereaux d'exécution ou tout autres documents justificatifs ;
7. La liste du personnel clé envisagé avec CV et diplômes ;
8. La liste des principaux équipements disponibles (preuve de propriété ou de location) ;
9. Tout autre document permettant d'apprécier les capacités du candidat soumissionnaire.
10. Attestation de non-faillite

6. Procédure de sélection

À l'issue de l'évaluation des manifestations d'intérêt, une liste restreinte d'entreprises qualifiées sera établie. Seules les entreprises présélectionnées seront invitées à participer à la consultation pour la sélection finale des entreprises chargées de la construction du siège de l'APBEF-BENIN (Lot 1 et Lot 2).

L'APBEF-BENIN se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent avis sans que les candidats ne puissent prétendre à une quelconque indemnisation.

7. Modalités de soumission

Les dossiers de manifestation d'intérêt devront être transmis sous pli fermé en trois exemplaires (un original et deux copies marquées) portant la mention :

« Manifestation d'Intérêt pour la présélection des entreprises pour la construction du siège de l'APBEF-BENIN / Lot 1 - À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

« Manifestation d'Intérêt pour la présélection des entreprises pour la construction du siège de l'APBEF-BENIN / Lot 2 - À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

et déposés au siège de l'APBEF-BENIN sis sur l'Avenue Steinmetz, Immeuble Ecobank, 3ème étage.

8. Date limite de réception des candidatures

Les manifestations d'intérêt doivent parvenir à l'APBEF-BENIN au plus tard le : le lundi 07 septembre 2026 à 10h 30.

9. Renseignements complémentaires

Toute demande d'information complémentaire peut être adressée par écrit à info@apbef.bj, au plus tard une semaine avant la date de dépôt des offres.

Fait à Cotonou, le 14 août 2026

Le Président



Jean-Jacques GOLOU

